



2020-2021

## Règlement intérieur garderie, temps du midi et TAP Site de BIVILLE et Ste CROIX-HAGUE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, Hague Vacances Loisirs (HVL) assure l'organisation de la garderie périscolaire du matin et du soir, du temps du midi et des nouveaux Temps d'Accueil Périscolaire (TAP).

Ce temps d'activité périscolaire est facultatif et gratuit.

La garderie est payante.

### Emploi du temps

#### Ste Croix

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
7h30 8h20	Garderie		Garderie		Garderie	Garderie		Garderie
8h30 12h00	Classe		Classe		Classe 11h45	Classe		Classe
12h30 13h55	Repas et animation		Repas et animation		Garderie	Repas et animation		Repas et animation
15h25 15h40	Classe		Classe			Classe		Classe
TAP 17h00	Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives	Ateliers découvertes		Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives
18h30	Garderie		Garderie			Garderie		Garderie

Temps scolaire

Géré par HVL

Géré par CCH

#### Biville

	Lundi		Mardi		Mercredi	Jeudi		Vendredi
7h30 8h40	Garderie Vauville jusqu'à 7h55 Biville jusqu'à 8h40		Garderie Vauville jusqu'à 7h55 Biville jusqu'à 8h40		Garderie Vauville jusqu'à 7h55 Biville jusqu'à 8h40	Garderie Vauville jusqu'à 7h55 Biville jusqu'à 8h40		Garderie Vauville jusqu'à 7h55 Biville jusqu'à 8h40
12h00 12h30					Garderie Biville			
16h00 TAP 17h15	Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives	Ateliers découvertes		Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives
18h30	Garderie Biville		Garderie biville			Garderie Biville		Garderie Biville

### Circuit bus (pour les enfants de biville et vauville)

Les enfants seront accompagnés dans le bus : pour l'aller par des animateurs HVL, et pour le retour par des animateurs de la Hague.

Au retour, A Biville - soit les parents récupèrent les enfants à la descente du bus

- soit les enfants vont en TAP et peuvent continuer en garderie. Après la garderie, les enfants de Vauville seront acheminés en mini bus sur Vauville à 17h15.

A Vauville les parents récupèrent obligatoirement leurs enfants à la sortie du bus. Il n'y a pas de garderie sur Vauville.

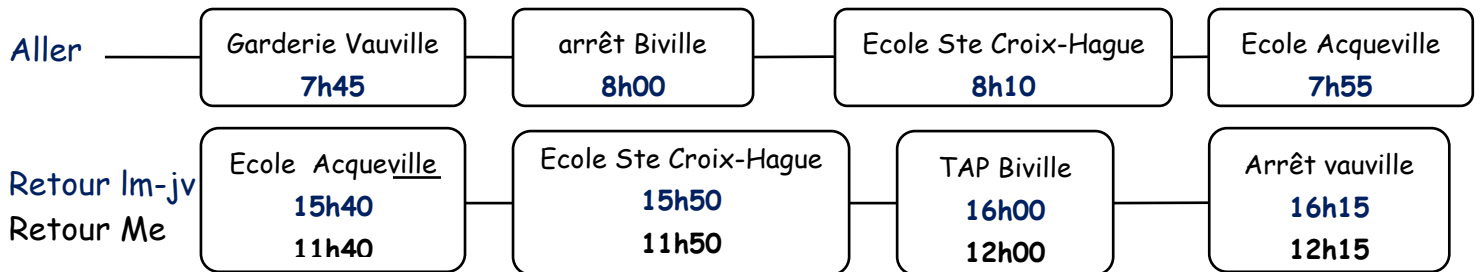
Si les parents ne sont pas à l'heure à l'arrêt du bus, ils seront redirigés vers les TAP à Biville.

### Circuit bus (pour les enfants de biville et vauville)

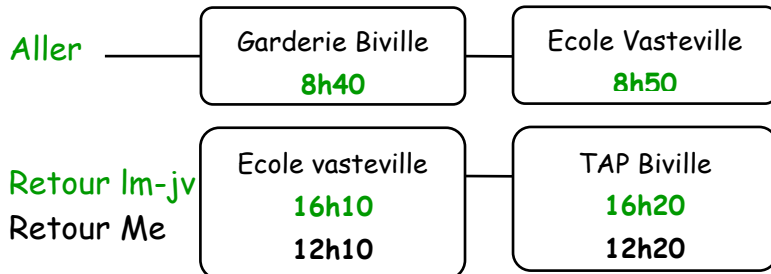
- Pour école de Beaumont-Hague



- Pour école de Ste croix-Hague et Acqueville



- Pour école de Vasteville



### Acteurs des TAP :

L'encadrement des TAP est confié à un personnel qualifié et/ou diplômé.

Le personnel permanent est employé par HVL ou mis à disposition par la Hague.

### Temps et lieux d'animation :

Les activités sont proposées pendant les périodes scolaires :

**Ste Croix-Hague** : les lundis, mardis, jeudis de 15h40 à 17h00 et les vendredis de 15h25 à 17h00. A la salle de motricité, garderie, centre plateau, préau couvert, salles communales.

**Biville** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 17h15. Au centre, salle communale, salle près cantine, plateau sportif.

En fonction de l'activité, le nombre d'enfants par groupe sera limité.

- Les activités récréatives auront lieu dans le local de la garderie, pour les primaires et à la salle de motricité de l'école pour les maternelles.
- Les ateliers pourront avoir lieu soit à la salle communale (grande ou petite), au plateau de sport, préau de l'école au préfa après les travaux (courant mars).
- A Biville les ateliers se dérouleront principalement au centre, mais pourront aussi avoir lieu dans l'ancienne garderie ou au terrain multisport.

Les enfants seront récupérés par leurs parents, ou une personne dûment déclarée sur la fiche de renseignement (**pour les maternelles, obligatoirement par un adulte**), au local garderie pour les primaires et à la salle de motricité pour les maternelles pour Ste Croix et au centre (ancienne école) à Biville. Des changements peuvent avoir lieu selon les protocoles sanitaires mis en place.

### Fonctionnement :

#### Activités récréatives :

- Elles sont accessibles à toutes les tranches d'âge.
- L'enfant est accueilli par les animateurs à la sortie de la classe sur Ste Croix et à la descente du bus sur Biville
- Le départ des enfants est échelonné. Les parents peuvent les récupérer jusqu'à 17h00 sur ste Croix et 17h15 sur Biville.
- Après 17h00 (17h15 sur Biville) l'enfant est accueilli en garderie (payant)
- Il n'est pas possible de faire les leçons ou devoirs sur ce temps.

#### Ateliers :

- Ils sont accessibles à partir de la Grande Section.
- L'enfant est récupéré par l'animateur à la sortie de la classe.
- Les enfants choisissent le jour même leur atelier ou peuvent se préinscrire afin d'en informer leurs parents.
- Le programme sera disponible sur le site HVL et l'ENTone.
- Le départ des enfants est échelonné. Les parents peuvent les récupérer jusqu'à 17h00 sur ste Croix et 17h15 sur Biville.

#### Fréquentation :

- Pour des raisons d'organisation et de sécurité il est obligatoire de prévenir de l'absence de votre enfant.

Soit : -Par mail à [haguevacancesloisirs@gmail.com](mailto:haguevacancesloisirs@gmail.com)  
-Par SMS au 07.82.71.88.99  
-Par téléphone au 02.33.10.21.21



**Le cahier de l'école n'est pas un moyen de communication avec HVL. Merci d'utiliser les moyens cités ci-dessus.**

- Si vous n'avez pas prévenu, l'animateur ne laissera pas sortir votre enfant et l'accompagnera aux activités comme prévu.
- Les enfants fréquentant les TAP pourront sortir seuls seulement à partir du CP et avec une autorisation parentale signée (disponible au local garderie, à remplir tous les ans).

### Retard :

En cas de retard des parents à la sortie de l'école, l'(les) enfant(s) sera (ont) conduit(s) aux activités récréatives.

## TEMPS DU MIDI

Le repas s'effectue sur 2 services et est géré par des agents de la Hague. Les inscriptions pour la restauration se font auprès des services de la Hague et ce sont ces services qu'il faut prévenir pour annuler un repas.

HVL s'occupe des enfants sur le temps du midi (avant ou après le repas) en proposant des activités manuelles, jeux sportifs et temps libre. Les enfants étant sous notre responsabilité durant ces temps, **l'inscription est obligatoire auprès d'HVL** afin de pouvoir contacter les parents en cas de problème.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

### Fréquentation :

- Les enfants doivent être déposés par les parents dans les locaux de l'accueil périscolaire et ne seront pas autorisés à en partir seuls.
- Ils doivent impérativement être récupérés par une personne majeure dûment déclarée sur la fiche de renseignements.

### Tarifs :

L'adhésion par famille de 5€ à HVL est obligatoire (comptée sur la 1<sup>ère</sup> facture).

Le tarif de l'accueil périscolaire est fixé en fonction des revenus du foyer, à la demi-heure suivant le tableau ci-dessous. Toute demi-heure commencée est dûe.

#### Tarif applicable

	Quotient familial < 752	Quotient familial > 752
$\frac{1}{2}$ heure	0,65€	0,90€
1h00	1,25€	1,70€
1h $\frac{1}{2}$	1,55€	2,10€
2h00	1,85€	2,50€
2h $\frac{1}{2}$	2,15€	2,90€
3h00 et +	2,45€	3,30€

Le goûter est fourni par la collectivité, il sera facturé au tarif de 0,40€.

Une facture sera envoyée à la fin d'un cycle. Le paiement est à effectuer auprès de HVL.

### Retard :

Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil périscolaire ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation dès que : 1 retard > 15 min ou 3 retards ≤ 15min seront constatés.

## INSCRIPTIONS

La fréquentation des TAP et de l'accueil périscolaire et du temps du midi est obligatoirement soumise à inscription auprès de HVL.

Doit être fourni :

- Une fiche de renseignement par famille
- Une fiche sanitaire par enfant
- La photocopie du PAI (si l'enfant fait l'objet d'un protocole d'accueil individualisé)
- La fiche d'imposition 2020 (sur revenus 2019) pour bénéficiaire des tarifs dégressifs
- Une inscription à l'année pour le périscolaire et les TAP

En cas de modifications des informations communiquées, les parents s'engagent à prévenir HVL.

Les enfants âgés de moins de 3 ans ne sont pas accueillis au service d'accueil périscolaire, sauf dérogation accordée par la PMI.

Pour les enfants de moins de 6 ans le temps de présence journalière dans les structures scolaires et périscolaires ne doit pas dépasser 9 heures (directive des PMI), les parents devront veiller au respect de cette règle.

## COMPORTEMENT

- Il est interdit d'apporter sur les temps périscolaires tout objet dangereux (cutter, couteau, etc...).
- Il est interdit d'apporter des téléphones, tablettes, jeux vidéo...
- Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets personnels, en cas de perte ou de vol le service d'accueil périscolaire ne pourra être tenu pour responsable.
- Les enfants, comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, gestes et paroles qui porteraient atteinte au personnel du service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.

Tout manquement au respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des TAP ou de l'accueil périscolaire.

## COORDONNEES

3 rue de l'église Ste Croix  
Ste Croix-Hague  
50440 LA HAGUE

N° tel : 02.33.10.21.21

haguevacancesloisirs@gmail.com

### Ouverture

Lundi, mardi, } de 8h30 à 12h00  
jeudi et vendredi } et de 13h30 à 17h30  
Mercredi : de 8h30 à 11h30

Jean-Claude GARNAUD  
Président de HVL